



Place Maréchal Leclerc
14310 VILLERS-BOCAGE

Tél 02 31 77 02 18 – Fax 02 31 77 34 02
mairie@villersbocage14.fr
www.villers-bocage.info

ARRÊTÉ n° 2026-092

réglementant la circulation
sur la commune de Villers-Bocage

Le Maire de la Commune de Villers-Bocage,
VU, le Code de la Route,
VU les articles L2213-1 à L2213-6, L2122-1, L2122-24, du Code Général des Collectivités Territoriales qui confèrent au Maire l'exercice de la police, du stationnement et de la circulation à l'intérieur de l'agglomération,
VU l'article R 110-1 du code de la route régissant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique,
VU les articles R 411-1 et R 411-8 définissant les pouvoirs généraux de police sur les voies ouvertes à la circulation publique,
VU les articles R 411-25 à R 411-28 relatifs à la signalisation routière,
VU la demande de la SOGETREL, en date du 09 mai 2026,
Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité et permettre la mise en place d'un arrêt de circulation afin de procéder au tirage du câble pour l'entreprise Sogetrel à partir du 30 juin 2026.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Du 30 juin 2026 au 01 juillet 2026 inclus pour une durée de travaux d'une journée au 3 rue des Sauts Cabris :

Le stationnement sera interdit à tous les véhicules (sauf véhicules de secours et de services) au droit du chantier.
La circulation sera maintenue en alternance manuellement à tous les véhicules et la vitesse sera limitée à 30 km/h.

Article 2 : La signalisation sera mise en place par l'entreprise SOGETREL.

Article 3 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
Brigade de la Gendarmerie de Villers-Bocage, l'entreprise SOGETREL, le Centre de secours de Villy-Bocage, le service technique chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté publié et affiché en Mairie.

Villers-Bocage, le 09/06/2026.

Le Maire,

Stéphanie LEBERRURIER

